

Rapport sur les obligations durables

20 24

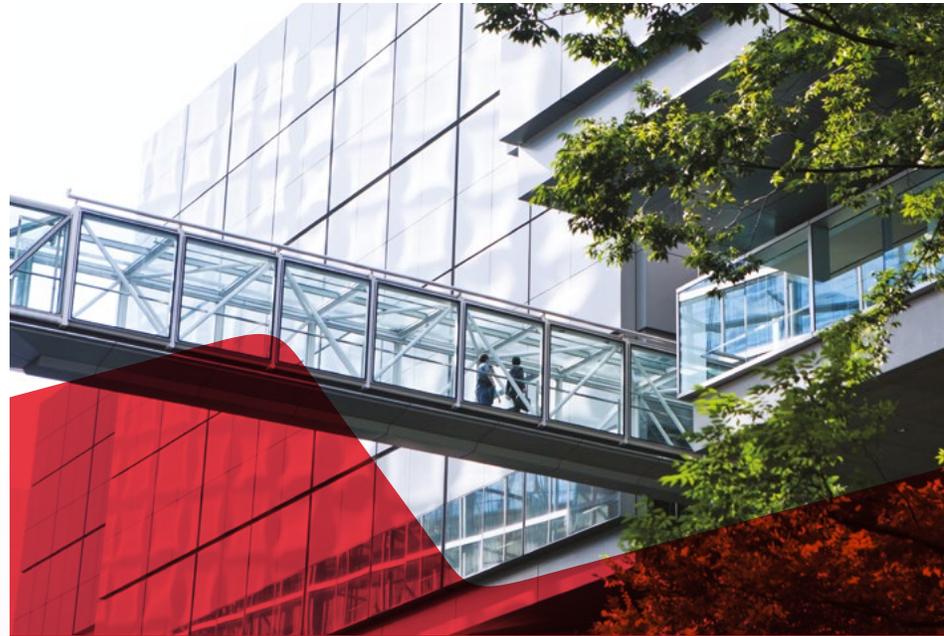


Table des matières

- 3** La durabilité à la Banque
- 5** Sommaire du Cadre de référence des obligations durables
- 7** Sommaire des émissions
- 9** Utilisation des fonds et impacts
- 11** Exemples de projets
- 12** Hypothèses clés des indicateurs d'impacts
- 13** Rapport indépendant de mission d'assurance limitée

La durabilité à la Banque

Notre appui à la durabilité fait partie intégrante de la planification stratégique de la Banque Nationale du Canada (BNC) et nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'affaires et opérationnelles. À ce titre, il est important pour nous d'identifier, de comprendre et de gérer efficacement les facteurs ESG qui mobilisent nos parties prenantes. Nos neuf principes ESG, adoptés par le conseil d'administration, soulignent l'importance accordée à la durabilité, et s'appuient sur plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

En 2021, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, la Banque s'est engagée à atteindre net-zéro émission d'ici 2050 pour ses activités opérationnelles et de financement.

De plus, la Banque a développé des partenariats au fil des ans avec diverses organisations partageant l'objectif commun de contribuer à la durabilité.

Pour en savoir plus, consulter le Rapport sur la durabilité, dans la section [Engagements et impact](#) sur [bnc.ca](#).

Nos principes ESG

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
 <p>Nous travaillons au développement d'une économie verte</p>	 <p>Nous enrichissons les communautés</p>	 <p>Nous gouvernons selon les plus hautes normes</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous considérons la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire. 2. Nous accompagnons et conseillons notre clientèle dans sa transition énergétique. 3. Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Nous maximisons le potentiel des individus et de la collectivité. 5. Nous faisons la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'équité. 6. Nous favorisons l'entrepreneuriat, la littératie financière, la philanthropie et le soutien à la santé et à l'éducation. 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Nous mettons de l'avant une culture d'éthique forte, de saines pratiques de gouvernance et une gestion rigoureuse des risques. 8. Nous gérons selon des pratiques commerciales responsables. 9. Nous assurons la pérennité de l'institution.
		

Utilisation des fonds –

Vue d'ensemble au 31 octobre 2024

	Énergie renouvelable	Bâtiments durables	Logement abordable	Accès aux services de base et essentiels	TOTAL
Montant total des fonds alloués aux obligations durables	1 391 928 814 \$ [†]	445 556 222 \$ [†]	717 938 925 \$ [†]	308 449 089 \$ [†]	2 863 873 050 \$[†]
Montant total des fonds alloués aux obligations vertes ¹	137 555 881 \$ [†]	44 031 619 \$ [†]	0 [†]	0 [†]	181 587 500 \$[†]
Allocation des fonds	50 %	16 %	24 %	10 %	100 %
Montant total des fonds non alloués	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Montant total des obligations vertes et durables en circulation, équivalent en CAD

3 045 460 550 \$[†]

Conformément aux engagements de la Banque à allouer l'ensemble des fonds sur une période de 18 mois, la totalité du produit provenant de l'émission des obligations durables et vertes de la BNC a été allouée aux actifs ou aux entreprises admissibles à l'émission et demeure allouée en totalité en date du 31 octobre 2024. La BNC confirme que l'utilisation des fonds des obligations durables et vertes est conforme au Cadre de référence des obligations de durabilité BNC².

Depuis 2019, la BNC a émis des obligations durables destinées à financer ou refinancer des projets qui sont alignés aux ODD des Nations Unies.

En février 2024, la Banque a émis sa première obligation verte, avec des fonds alloués au financement de bâtiments durables et de projets et entreprises d'énergie renouvelable.



¹ Banque Nationale du Canada, Cadre de référence des obligations durables 2022, en ligne : <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/relations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-cadre-de-referance-obligations-durables-2022.pdf>.

² Dans le contexte du Cadre de référence sur les obligations durables de la BNC, la Banque a l'intention de maintenir un montant total d'actifs liés aux entreprises et aux projets admissibles qui est au moins égal au produit global de toutes les obligations durables et vertes émises par la BNC qui sont simultanément en circulation. Cette méthodologie, également connue sous le nom d'approche de portefeuille, implique que les actifs admissibles peuvent changer au fil du temps à mesure que certains d'entre eux arrivent à échéance et que d'autres sont ajoutés.

[†] Inclus dans le champ d'application de l'assurance limitée indépendante fournie par Deloitte LLP.

Sommaire du Cadre de référence des obligations durables

Les obligations vertes et durables de la BNC seront allouées au financement ou au refinancement de projets et entreprises qui contribuent de manière crédible aux objectifs environnementaux (atténuation et adaptation aux changements climatiques, conservation des ressources naturelles, conservation de la biodiversité et prévention et contrôle de la pollution) ou qui cherchent à obtenir des résultats socio-économiques positifs pour les populations cibles. Dans le but d'émettre des obligations durables, la BNC a développé son Cadre de référence des obligations durables¹, qui a été évalué par Moody's Investor Services² sur la base d'une opinion de deuxième partie, qui prend en compte les quatre composantes clés des lignes directrices applicables aux obligations durables de l'International Capital Markets Association (ICMA)³ ainsi que les recommandations sur les revues externes et le rapport d'impact.

Processus de sélection et d'évaluation des projets

- › Les membres des unités d'affaires de la BNC sont responsables de l'identification et de l'évaluation des projets et entreprises potentiellement admissibles qui appartiennent aux catégories admissibles conformément aux critères définis dans le Cadre d'obligations durables. Les projets et entreprises admissibles sélectionnés par les secteurs d'affaires sont examinés par les responsables ESG. Dans le Cadre de l'évaluation menant au processus de sélection des projets, les risques liés aux considérations ESG et les mesures d'atténuation sont identifiés et examinés. Les responsables ESG examineront les projets et programmes existants et futurs qui s'alignent sur les principes ESG de la BNC.
- › La BNC a établi un Comité des obligations durables (COD) responsable de l'examen et de la sélection finale des prêts qui pourront être acceptés comme projets ou entreprises admissibles qui cadrent dans les catégories admissibles auxquelles le produit de l'émission d'obligation durable sera alloué. Le COD a le pouvoir de décision en dernier ressort sur la sélection des projets et l'allocation du produit des obligations durables BNC.
- › Pour les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) situées dans des zones économiques défavorisées, la BNC a établi une méthode quantitative de sélection des prêts par l'utilisation d'indicateurs économiques prédéfinis. De plus amples informations peuvent être obtenues en consultant la méthode de sélection des prêts économiques sociaux de la Banque qui sera disponible sur le site Internet de la BNC avant la première émission, incluant cette catégorie admissible.
- › Un échantillon de projets et d'entreprises admissibles inclus dans le registre des obligations durables est également examiné chaque année pour réévaluer leur admissibilité. De plus, chaque année, tous les projets et entreprises sont examinés pour détecter d'éventuelles controverses.

Utilisation des fonds

Un montant égal au produit de chaque obligation verte ou durable de la BNC sera utilisé pour financer ou refinancer, en tout ou en partie, des entreprises et des projets admissibles en place et à venir, y compris les activités de la BNC qui s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes :

1. Énergie renouvelable
2. Efficacité énergétique
3. Prévention et contrôle de la pollution
4. Gestion durable de l'eau et des eaux résiduaires
5. Bâtiments durables
6. Transports à faible teneur en carbone
7. Logement abordable
8. Accès aux services de base et essentiels
9. Prêts aux petites et moyennes entreprises

Seules les catégories admissibles 1 à 6 peuvent recevoir des fonds des obligations vertes. En revanche, toutes les catégories sont admissibles pour recevoir des fonds d'obligations durables.

1 Banque Nationale du Canada, Cadre de référence des obligations durables 2022, en ligne : <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/rerelations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-cadre-de-referance-obligations-durables-2022.pdf>.

2 Opinion de deuxième partie en 2022 de Moody, en ligne : <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/rerelations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-opinion-seconde-partie-cadre-de-referance-obligations-durables-moodys-2022.pdf>.

3 International Capital Markets Association, Sustainability Bond Guidelines, première publication en juin 2021, en ligne : <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2021-updates/Sustainability-Bond-Guidelines-June-2021-140621.pdf>.

Sommaire du Cadre de référence des obligations durables

Gestion des fonds

- › La BNC a établi un Registre des obligations durables en relation avec les obligations durables émises par la BNC aux fins de l'inscription des projets et entreprises admissibles et de l'allocation du produit net des obligations vertes et durables.
- › Le produit des obligations durables émises par la BNC est déposé dans les comptes de financement généraux de la BNC. Un montant égal aux fonds sera désigné en vue de l'allocation dans le Registre des obligations durables en accord avec le Cadre de référence.
- › La BNC a l'intention de maintenir un montant global d'actifs se rapportant aux projets et entreprises admissibles au moins égal à la somme des fonds de l'ensemble des obligations vertes et durables BNC simultanément en circulation. Cette méthodologie, également connue sous le nom d'approche de portefeuille, implique que les actifs admissibles peuvent changer au fil du temps à mesure que certains d'entre eux arrivent à échéance et que d'autres sont ajoutés. La Banque a pour objectif d'affecter ou de réaffecter la totalité des fonds dans un délai de 18 mois.

Rapport

- › Depuis la première émission d'obligations durables, la BNC a publié, et s'est engagée à publier, un rapport sur son site Internet. Le Rapport sur les obligations durables BNC sera mis à jour chaque année jusqu'à l'allocation complète des fonds et, par la suite, selon les besoins en cas de nouveaux développements.
- › Le Rapport sur les obligations durables BNC contiendra au minimum les renseignements suivants:
 - La confirmation que l'utilisation des fonds des obligations vertes et durables est conforme au Cadre de référence des obligations durables BNC
 - Le montant des fonds alloué à chaque catégorie admissible
 - Un ou plusieurs exemples de projets et entreprises admissibles financés, en totalité ou en partie, par les fonds obtenus de l'émission d'obligations vertes et durables, y compris leurs renseignements généraux (brève description, lieu, degré d'avancement – construction ou exploitation)
 - Le solde de fonds non alloué
 - Des éléments pour le rapport d'impact en vertu du Cadre de référence avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs potentiels, tels que décrits dans le présent document

Sommaire des émissions

(au 31 octobre 2024)

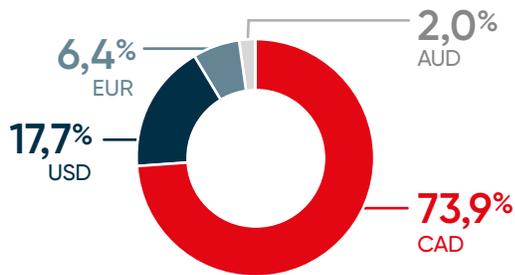
Obligations durables et vertes émises et en circulation par la Banque Nationale du Canada

	Date d'émission	Devise	Terme	Montant émis (équivalent en CAD)	ISIN
CMS1010 Sustainable Notes	20 février 2019	EUR	12 ans	59 797 000	XS1953930283
CMS1010 Sustainable Notes	1 ^{er} avril 2019	EUR	15 ans	75 375 000	XS1964559576
CMS Steepener Sustainable Notes	24 mai 2019	EUR	15 ans	60 432 000	XS1999877043
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	19 mars 2020	EUR	20 ans	31 142 000	XS2138588319
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	11 février 2021	USD	5 ans	63 430 000	US63305LGH06
Fixed Rate Sustainable Notes	15 juin 2021	CAD	5 ans	750 000 000	CA63306AGT75
Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	15 octobre 2021	AUD	15 ans	11 017 200	XS2395722510
Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	17 novembre 2021	AUD	15 ans	10 990 800	XS2407006118
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	17 novembre 2021	USD	5 ans	125 950 000	US63305LJP94
Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	27 janvier 2022	AUD	15 ans	11 649 300	XS2434704479
Callable Zero-Coupon Sustainable Notes	17 mars 2022	AUD	15 ans	27 957 000	XS2454874012
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	5 mai 2022	EUR	20 ans	27 000 000	XS2474191520
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	31 mai 2022	EUR	8 ans	27 122 000	XS2482875197
Fixed Rate Sustainable Notes	1 ^{er} novembre 2022	CAD	3 ans	1 000 000 000	CA63306AHK57
CMS Steepener Sustainable Notes	6 mars 2023	EUR	8 ans	14 532 000	XS2593669174
CMS Steepener Sustainable Notes	17 mai 2023	EUR	12 ans	14 585 000	XS2621748248
Sustainable Notes linked to the Consumer Price Index for the Eurozone	14 novembre 2023	EUR	10 ans	29 774 000	XS2713907934
Fixed Rate Sustainable Notes	7 décembre 2023	CAD	3 ans	500 000 000	CA63306AHU30
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	4 janvier 2024	USD	12 ans	6 677 000	XS2730629479
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	4 janvier 2024	EUR	12 ans	7 311 500	XS2730624678
Callable Fixed Rate Green Notes	2 février 2024	EUR	12 ans	181 587 500	XS2755132888
Callable Fixed Rate Sustainable Notes	21 février 2024	EUR	12 ans	9 131 250	XS2767285716
TOTAL				3 045 460 550 \$	

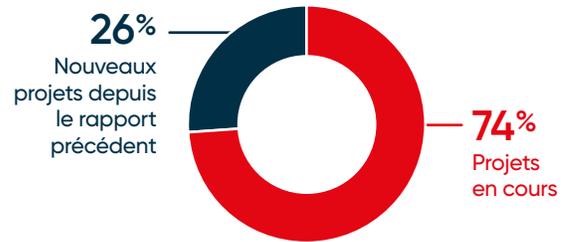
Sommaire des émissions

(au 31 octobre 2024)

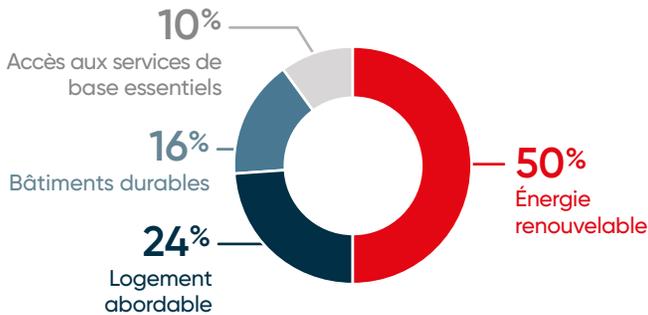
Distribution des obligations vertes et durables par devise (au 31 oct. 2024)



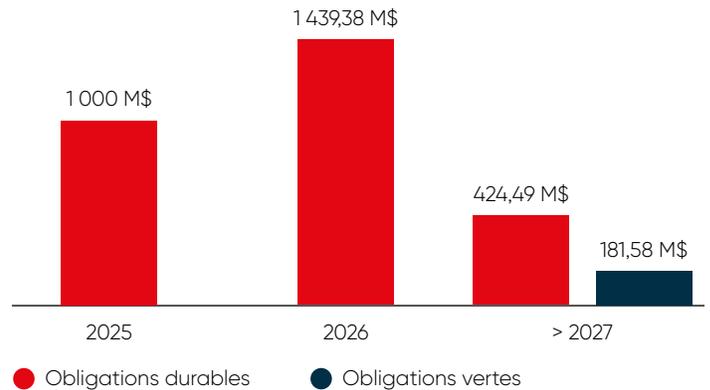
Allocation des obligations (au 31 oct. 2024)



Actifs admissibles (au 31 oct. 2024)



Distribution des obligations durables en circulation par échéance (équivalent en CAD, au 31 oct. 2024)



Utilisation des fonds et impacts

(au 31 octobre 2024)



Catégories admissibles	ODD ONU	Types d'actifs admissibles	Portion d'actifs admissibles	Indicateurs d'impacts retenus ¹
Énergie renouvelable	 	Énergie éolienne Énergie solaire Énergie hydroélectrique à petite échelle	50 %	Production d'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique : <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de fermes éoliennes : 51 › Nombre de fermes solaires : 212 › Nombre de projets visant la production d'énergie hydroélectrique à petite échelle : 1 › Capacité totale installée de 1 668 MW › Réduction ou évitement des émissions de gaz à effet de serre (GES) : équivalent de 818 057 tonnes de dioxyde de carbone
Bâtiments durables		Bâtiments durables	16 %	Bâtiments verts : <ul style="list-style-type: none"> › Superficie : 2 345 323 pieds carrés › Nombre de bâtiments : 8 (3 en construction) › Certification : ZCB performance (1), LEED - Gold (5), LEED - Platinum (1), BOMA Best - Gold (1)

¹ La méthodologie et les sources des indicateurs d'impact sont décrites dans la section «Hypothèses clés des éléments de rapport sur l'impact».

Utilisation des fonds et impacts

(au 31 octobre 2024)

Catégories admissibles	ODD ONU	Types d'actifs admissibles	Portion d'actifs admissibles	Indicateurs d'impacts retenus ¹
Logement abordable	 	Accès à un logement abordable et adéquat	24 %	<p>Les projets de logement abordable et adéquat aident à offrir des logements abordables de qualité pour des ménages à faible revenu – ou revenu modeste – et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de bâtiments: 263 › Nombre d'unités: 11 992
Accès aux services de base et essentiels	  	Centres de la petite enfance	10 %	<p>Les services de garde fournis par les centres de la petite enfance offrent des places à contribution réduite:</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nombre de places – poupons: 3 035 › Nombre de places – total: 21 420 › Nombre de centres de la petite enfance: 320 <p>Les centres de la petite enfance doivent respecter certaines exigences en ce qui a trait à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement de l'enfant.</p>
		Services sociaux communautaires		<p>Nombre de personnes bénéficiant d'une gamme de services offerts aux personnes dans le besoin: 3 409</p> <ul style="list-style-type: none"> › Fondation: 1
		Éducation		<p>L'éducation canadienne est en grande partie publique, et elle est financée et gérée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux. Entre autres responsabilités, les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrent des programmes éducatifs pour répondre aux besoins de la communauté scolaire, incluant les besoins en éducation spécialisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Centres de services scolaires et commissions scolaires: 1 (Nombre d'élèves: 29 038) (Nombre d'écoles: 61) › Cégep: 1 <p>Le cégep est un type d'établissement d'enseignement unique au Québec, qui offre une attestation ou un diplôme technique ou préuniversitaire d'études collégiales. (Nombre d'étudiants: 1 074)</p>

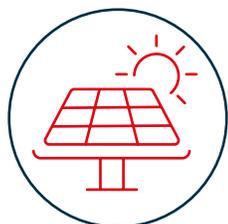
¹ La méthodologie et les sources des indicateurs d'impact sont décrites dans la section «Hypothèses clés des éléments de rapport sur l'impact».

Exemples de projets¹



Énergie renouvelable – Énergie éolienne

BNC a agi en tant que co-arrangeur principal, co-chef de file teneur de livre, émetteur de lettres de crédit et fournisseur de couverture pour soutenir le financement d’Axium 527 Renewables, un portefeuille d’environ 1,4 GW d’énergie renouvelable aux États-Unis. Le portefeuille est réparti à travers 12 États et comprend 24 installations d’énergie éolienne et 4 installations d’énergie solaire, offrant ainsi une grande diversité géographique, opérationnelle et juridictionnelle. En plus du financement initial, BNC a agi en tant que prêteur de prêts à terme progressifs pour la Tranche B du prêt en soutenant Axium 527 Renewables dans la mise à niveau et la remise en marche de quatre de ses actifs dans le portefeuille.



Énergie renouvelable – Énergie solaire

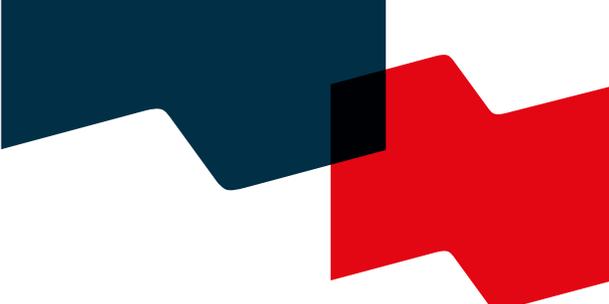
BNC a agi en tant qu’arrangeur coordonnateur principal, prêteur, banque émettrice de lettres de crédit et fournisseur de contrat d’échange (swap) pour le financement du projet Wheatcrest, pour 138,1 M\$ en soutien à la construction et au développement d’un projet de 50 MW d’énergie solaire situé en Alberta. Le financement comprend un financement-relais de capitaux propres, un prêt de construction vers un prêt à terme et des facilités de lettre de crédit. Le projet bénéficie d’un contrat d’achat d’électricité à long terme avec un acheteur solvable solide. Cette installation produit suffisamment d’énergie renouvelable pour alimenter près de 14 000 foyers chaque année, en fonction de la consommation annuelle moyenne d’un ménage en Alberta de 7 200 kWh. Le projet Wheatcrest est soutenu par BluEarth Renewables, qui dispose d’un portefeuille bien diversifié de 780 MWAC (brut) en exploitation, en construction et sous contrat avant la construction, en plus de 7 GW de projets de développement de haute qualité en cours.



Bâtiments durables – Bâtiments verts

BNC a agi en tant que prêteur unique pour le projet immobilier de Carttera situé au 65, King Street, fournissant un prêt à terme de 156 millions de dollars pour leur nouveau bâtiment commercial situé au centre-ville de Toronto. Cet édifice de 400 000 pieds carrés est principalement destiné à la location d’espaces de bureaux. Le rez-de-chaussée, quant à lui, offre d’autres espaces locatifs commerciaux pour genre d’entreprises nécessitant une proximité avec les consommateurs. Avec un indice de marchabilité de 100, le bâtiment se trouve à moins de 10 minutes de la gare Union, permettant un accès facile aux transports en commun. Il dispose de 196 places de stationnement pour vélos et offre diverses commodités telles que des vestiaires et des douches, en plus de places de stationnement munies de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Le projet a été conçu pour intégrer des principes de durabilité verte, tels que des fenêtres allant du sol au plafond, permettant une abondante lumière naturelle, un toit vert, ainsi que des solutions d’efficacité énergétique et de gestion de l’eau. La certification LEED Or a été émise le 22 mars 2023.

¹ Les informations provenant des exemples de projets sont fournies et validées par les clients.



Hypothèses clés des indicateurs d'impacts

Les données d'impact pour chaque entreprise et projet admissible, incluant les exemples de projets présentés dans ce rapport et excluant la catégorie de bâtiments durables, ont été recueillies à partir de sources accessibles au public et sont présentées sur une base globale pour protéger la confidentialité des clients de la BNC. Les chiffres d'impact pour les bâtiments durables ont été obtenus par les conventions de crédit signées par les clients et sont présentés sur une base agrégée.

L'allocation des fonds est déterminée en fonction de la proportion d'actifs admissibles dans chaque catégorie par rapport au portefeuille total d'actifs durables. Les fonds des obligations vertes ou durables sont alloués exclusivement à leurs catégories admissibles vertes ou durables respectives, après quoi l'allocation au sein du portefeuille d'obligations durables est ajustée pour refléter la répartition globale des fonds. Lorsqu'aucune information n'est accessible au public pour tout projet ou entreprise admissible, l'impact rapporté pour ce projet ou entreprise est nul.

Si le portefeuille des projets et entreprises admissibles est plus important que le montant du produit collecté de l'émission des obligations durables de la BNC, les données d'impact sont agrégées pour tout le portefeuille des projets et entreprises, et ensuite rapportées au prorata.

À moins d'indication contraire, tous les chiffres sont en dollars canadiens.

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

L'information présentée dans ce rapport était correcte à la date indiquée et peut avoir évolué depuis cette date. Toute information peut être modifiée ou mise à jour sans préavis. La Banque n'assume aucune responsabilité ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations contenues dans ce document, que ces déclarations soient affectées par les résultats de nouvelles informations, des événements futurs ou autre. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce rapport. Aucune responsabilité quelle qu'elle soit n'est ou ne sera acceptée par la Banque pour toute perte ou tout dommage découlant de ou en relation avec l'utilisation ou la confiance accordée aux informations contenues dans ce rapport.

Les renseignements contenus dans ce rapport sont présentés à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre visant l'achat ou la souscription de tout titre ou instrument de la Banque ou de l'une de ses filiales, ou ne font partie d'une telle offre ou sollicitation. Ils ne constituent pas une recommandation ou une invitation à conclure toute activité d'investissement. Aucune partie de ce rapport ne doit constituer la base de quelques contrat, engagement ou décision d'investissement que ce soit. Les offres de vente, les ventes, la sollicitation d'offres d'achat ou d'achats de titres émis par la Banque ou l'une de ses filiales ne peuvent être faites ou conclues que conformément aux documents d'offre appropriés préparés et distribués conformément aux lois, règlements, règles et pratiques du marché des juridictions dans lesquelles ces offres, sollicitations ou ventes peuvent être faites. Des conseils professionnels doivent être recherchés avant toute décision d'investir. Ce rapport ne doit pas être distribué ni utilisé par toute personne ou entité dans toute juridiction où une telle distribution ou utilisation serait interdite par la loi ou les règlements.

Ce rapport et les renseignements qui y sont contenus n'ont pas fait l'objet d'un audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») a effectué une mission de certification pour un certain nombre d'indicateurs de rendement clés de la Banque, lesquels ont été marqués du symbole † tout au long du présent rapport. Seuls ces indicateurs de rendement clés de la Banque marqués du symbole ont fait l'objet de la mission de certification, les autres renseignements fournis dans le présent rapport n'étaient donc pas visés par la mission de certification. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'étendue des travaux de Deloitte, veuillez vous reporter à la page 13 du présent rapport.

Certaines déclarations faites dans ce rapport sont des déclarations prospectives et sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'affectation du produit des obligations durables et durables de la Banque, les exemples de projets et l'impact estimé associé aux obligations vertes et durables en circulation de la Banque, de même que la stratégie de la Banque en matière environnementale, sociale et de gouvernance, des objectifs et des cibles de la Banque, et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, incluant sa stratégie climatique et ses objectifs relatifs à ses efforts vers la transition vers une économie faible en carbone, de même que la façon de soutenir ses clients, et l'environnement réglementaire dans lequel elle opère. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir » et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la vision, la stratégie, les cibles et objectifs de la Banque relativement au développement durable et aux avancées environnementales, sociales et de gouvernance, et plus particulièrement quant au Cadre de référence des obligations durables 2022¹ et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont fondées sur nos attentes, estimations, hypothèses et intentions, considérées raisonnables par la Banque actuellement, et font l'objet d'incertitude et de risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les déclarations prospectives contenues dans ce document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leur résultat futur est assujéti à une variété de facteurs, dont bon nombre sont indépendants du contrôle de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres, la difficulté à identifier des actifs ou des entreprises admissibles et le risque que ces actifs ou entreprises admissibles ne soient complétés qu'en partie, qu'ils ne soient pas complétés du tout dans un délai spécifique, ou qu'ils ne produisent pas les résultats initialement prévus ou anticipés par la Banque, l'utilisation par la Banque de données et d'indicateurs d'impact sur les actifs admissibles provenant de tiers; la disponibilité d'information complète et de haute qualité relativement aux gaz à effet de serre et d'autres données de tiers; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie faible en carbone; la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés au climat; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de la Banque à recruter et à retenir le personnel clé dans un environnement concurrentiel pour les talents; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour développer nos hypothèses et estimations et suivre nos avancées, considérées comme raisonnables au moment de la préparation de ce rapport, peuvent s'avérer inexactes par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Ces évolutions et changements pourraient affecter les hypothèses et les estimations que nous utilisons, et pourraient affecter la comparabilité des informations et des données entre les industries ou les entreprises et d'une période de divulgation à une autre ainsi que notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, stratégies, engagements et objectifs en matière de développement durable.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024 de la Banque et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

1 Banque Nationale du Canada, Cadre de référence des obligations durables 2022, en ligne : <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/a-propos-de-nous/relations-investisseurs/fonds-propres-et-dette/2022/na-cadre-de-referance-obligations-durables-2022.pdf>

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

À l'intention du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'assertion de la direction, présentée à la page 4 du *Rapport sur les obligations durables 2024* (le « Rapport ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »), selon laquelle le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 7 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises admissibles (l'« information sur l'objet considéré ») au 31 octobre 2024. (L'« assertion de la direction »).

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'information sur l'objet considéré conformément au Cadre de référence des obligations durables 2022 de la Banque (le « cadre de référence ») et de la préparation de l'assertion de la direction. La direction est également responsable de la sélection du cadre de référence utilisé et de la mise en place de contrôles internes qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'information sur l'objet considéré et de l'assertion de la direction qui sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur l'information sur l'objet considéré, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (l'« ISAE ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons cette mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'affirmation de la direction ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre des procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et d'autres procédures) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les procédures comprennent également l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par la Banque du cadre de référence aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans l'information sur l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre mission comprend notamment les procédures suivantes :

- Prise de renseignements auprès de la direction de la Banque, y compris les responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information à l'égard des obligations durables.
- Acquisition d'une compréhension de la conception des structures, systèmes, processus et contrôles principaux utilisés pour la gestion, la comptabilisation et la présentation de l'information à l'égard de l'objet considéré.
- Rapprochement des montants déboursés avec les documents comptables et validation de l'admissibilité de l'actif ou de l'entreprise dans le contexte du cadre de référence (pour un échantillonnage limité).
- Examen des incohérences significatives entre la communication et la présentation de l'information sur l'objet considéré dans le Rapport et les travaux sous-jacents réalisés.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable réalisée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Ainsi, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'information sur l'objet considéré a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément au cadre de référence.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie définies dans les règles ou le code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou services connexes*, laquelle exige du cabinet qu'il conçoive et mette en place un système de gestion de la qualité, et qu'il en assure le fonctionnement, y compris des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'assertion de la direction selon laquelle, au 31 octobre 2024, le produit provenant des émissions d'obligations durables énumérées à la page 7 du Rapport a été déboursé pour le financement ou le refinancement d'actifs ou d'entreprises admissibles, conformément au cadre de référence, ne donnait pas une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Objectif de l'assertion de la direction

L'assertion de la direction a été préparée conformément afin d'aider la Banque à déterminer si le produit des émissions d'obligations durables qui figurent à la page 7 du rapport a été utilisé aux fins du financement ou du refinancement d'actifs ou d'activités admissibles, conformément au cadre de référence. Par conséquent, l'assertion de la direction pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Montréal (Québec)

Le 28 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121501